

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du JEUDI 24 OCTOBRE 2013**

Nombre de conseillers en exercice : 14  
Nombre de présents : 10  
Nombre de votants : 11

Date de la convocation : 18/10/2013  
Date d'affichage : 18/10/2013

L'an deux mille treize, le JEUDI 24 OCTOBRE, à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon.

Etaient présents : M. Richard MAURY, Maire, Mme Anne-Marie BELIARDE, M. André LETELLIER, M. Jean-Claude BAYEUX, M. Jean-Pierre ISABEL, Maires Adjoint, Mme Janine KERSPERN, Mme Agnès OLIER M. Claude HAMEL, M. Gérard JEHANNE, M. Claude PERONNE.

Excusés : M. Emmanuel GOSSIEAUX,  
Mme Valérie SABOUROUX ayant donné procuration à Mme Anne-Marie BELIARDE  
et Mme Dominique JOCKUM

Absent : M. Joël THOMASSE

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie BELIARDE

**Approbation du compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal**

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

**Construction du bâtiment rue de Barbières**

Suite au dépôt du permis de construire, la DDTM demande que l'implantation du bâtiment soit en adéquation avec le plan local d'urbanisme. Monsieur Maury, Maire va rencontrer Monsieur Fouchard, architecte, pour que la limite de propriété soit déplacée, afin que le bâtiment soit dans l'alignement des constructions voisines.

Le Conseil Municipal donne son accord pour que des pièces rectificatives soient adressées à la DDTM afin d'obtenir le permis de construire le bâtiment le plus rapidement possible.

Monsieur ISABEL, Maire Adjoint, s'est rendu à la commission accessibilité pour ce bâtiment. Celle-ci a émis un avis favorable pour cette construction.

**Acquisition de terrains**

Rue de Barbières :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision, prise en réunion du 14 juin 2012, d'acquérir au prix de l'euro symbolique, une partie des parcelles cadastrées AB 222 et AB 228, appartenant à Madame Saussereau, SCI du Château.

Les surfaces restaient à définir. Le document d'arpentage a été établi par un géomètre.

Les surfaces sont les suivantes :

- 32 m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle AB 222
- 76 m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle AB 228

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide d'acquérir 32 m<sup>2</sup> de la parcelle AB 222 et 76 m<sup>2</sup> de la parcelle AB 228 appartenant à la SCI du Château, au prix de l'euro symbolique,
- accepte de prendre en charge les frais de notaire,
- précise que les frais de géomètre relatifs à cette acquisition restent à la charge du vendeur,
- autorise le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires au dossier.

### Grande Rue :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise en séance du 28 janvier 2010 relative à l'acquisition d'une partie d'une parcelle cadastrée AB 146, située 51 Grande Rue, appartenant aux Consorts Levasseur-Roger au prix de 6 € le mètre carré pour une surface de 5 m<sup>2</sup>.

Suite à l'établissement du document d'arpentage par le géomètre pour la division de cette parcelle, il s'avère que la surface indiquée dans la délibération est supérieure à la surface réelle à acquérir qui n'est que de 4 m<sup>2</sup>. La parcelle AB 146 a été divisée en deux lots nouvellement cadastrés AB 272 et AB 273.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide d'acquérir la parcelle AB 272 d'une surface de 4 m<sup>2</sup> appartenant au Consorts Levasseur-Roger, au prix de 6 € le mètre carré, soit 24 € prix net vendeur,
- décide de prendre en charge les frais de notaire et de géomètre relatifs à cette acquisition.
- autorise le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires au dossier.

### **Proposition d'acquisition par la commune d'une zone boisée à Bombanville**

Lors de la précédente réunion, le Conseil Municipal avait décidé que la commune se porte candidate pour l'achat des parcelles B124 et B335 pour une surface de 5 ha 44 a 50 ca à vendre dans le Hameau de Bombanville.

Monsieur le Maire a rencontré un représentant de la SAFER. Cette partie boisée est proposée au prix de 9 000 € l'hectare, la municipalité ne fera pas d'offre d'achat.

La SAFER propose à la commune d'adhérer à son service Vigifoncier, ce service permet d'être informé de toutes les transactions foncières prévues dans la commune. La prestation coûte 150 € par an. Le conseil souhaite étudier le contenu de l'offre avant de donner son avis quant à l'adhésion.

### **Présentation de la déviation pour engins agricoles**

Monsieur le Maire présente le plan du projet de la déviation des engins agricoles.

Il rappelle que cette déviation ne sera utilisée que par les engins agricoles et que les arbres de l'avenue ne seront pas coupés.

Le dossier de déclaration d'utilité publique (DUT) en cours d'élaboration par le cabinet TECAM et VRD Services sera soumis à l'approbation du Conseil lors d'une prochaine réunion.

### **Enfouissement ligne HTA rue de l'Ormelet – rue du Fresne**

Monsieur le Maire rappelle la décision prise en séance du 13 décembre 2012 de faire procéder à l'enfouissement de la ligne HTA, située rue de l'Ormelet pour la suppression du poteau accidenté.

Le devis établi par ERDF et accepté par le Conseil Municipal s'élevait à 17 568.98 € HT soit 21 012.50 € TTC.

ERDF a informé la commune que le projet d'enfouissement de la ligne sous le chemin des Carrières n'est pas réalisable.

La solution proposée est de passer par la rue du Fresne (RD83) avec un coût supplémentaire des travaux à la charge de la commune.

Monsieur le Maire présente donc un devis supplémentaire d'un montant de 2 156.70 € HT. Ces travaux n'étant plus soumis à TVA, le coût total de l'enfouissement de la ligne s'élèvera donc à 23 169.20 € TTC (21 012.50 € TTC devis initial + 2 156.70 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer ce devis complémentaire, établi par ERDF d'un montant de 2 156.70 €.
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

### **Budget : décision modificative n°3**

Monsieur Maury, Maire, propose au Conseil Municipal de faire les virements de crédits suivants :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

	dépenses	recettes
61524 : entretien bois et forêt	- 2 157 €	
023 : virement à la section d'investissement	+ 2 157 €	
<b>Total</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

	dépenses	recettes
21534 : Réseau d'électrification : enfouissement ligne HTA	+ 2 157 €	
021 : virement de la section de fonctionnement		+ 2 157 €
<b>Total</b>	<b>+ 2 157 €</b>	<b>+ 2 157 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

L'équilibre de la Section de Fonctionnement reste inchangé : 1 023 798 €.

La Section d'Investissement s'équilibre à 1 293 914 €.

### Choix du bandeau sur le panneau lumineux

Afin de compléter le dossier de fabrication du futur panneau d'information lumineux par la société Lumiplan, Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil sur le choix du bandeau.

La commune ne disposant pas de logo, le Conseil souhaite faire inscrire : « THAON Informations ».

Le bandeau pourra être modifié par la suite.

## AFFAIRES DIVERSES

Le Cabinet Viamap demande le règlement du solde de sa facture : le Conseil donne son accord pour le paiement.

Un agriculteur riverain du chemin rural n°29 dit de Rots, situé Hameau de Bombanville, demande l'autorisation de le déplacer. Il s'engage à prendre en charge les frais de déplacement et à planter une haie bocagère en bordure. Cette modification lui permettrait de rassembler deux de ses parcelles afin d'en cultiver la totalité en une seule pièce. Le Conseil étudiera le projet et donnera un avis lors d'une prochaine réunion.

### CDC d'ORIVAL :

- Rythmes scolaires : un comité de pilotage a été constitué. La CDC a choisi la Ligue de l'Enseignement pour l'aider dans cette mise en place.
- Groupe scolaire de Coulombs : nombreux avenants, les élus demandent une révision du projet car le coût explose. Un groupe de travail est constitué pour reprendre entièrement le projet.
- Lettres de Monsieur le Maire de Reviere et de Monsieur Nouvelot qui ne souhaitent pas la mise en place de la loi Duflot, acceptée à l'Assemblée et en cours de discussion au Sénat. Elle prévoit l'instauration d'un PLU intercommunal. Monsieur Maury fera un courrier à Monsieur Jean Léonce Dupont Sénateur de notre circonscription.

Salle Michel Frérot : les élus, les représentants des associations culturelles, les enseignants, les représentants des parents d'élèves, des artistes, sont conviés à une réunion le 6 novembre à 18 heures à la Mairie pour constituer un Comité d'Animation.

Une sculpture de Serge Saint sera mise en place le vendredi 25 octobre à côté de la salle Michel Frérot.

Une invitation à la cérémonie commémorative du 11 novembre 2013 est faite à la population de Thaon. Rendez-vous 11 h 00 à la Mairie.

Le SIGAZ disparaît, ses fonctions sont reprises par le SDEC énergies.

Commission travaux :

- rue du Fresne, les riverains ne souhaitent pas l'installation de « coussins berlinois », il est proposé d'installer les « chicanes » en provisoire et de faire un ou deux « dos d'ânes ».
- rue des Vieux Métiers, pas de « coussins berlinois », chicanes pour stationnement avec fleurissement : faisabilité à voir compte tenu des entrées de riverains.

Un différent opposant les propriétaires de la parcelle dédiée à un EHPAD à un aménageur, le Conseil Municipal souhaite qu'une autre parcelle puisse être proposée pour répondre à une demande d'implantation d'une maison de retraite. Monsieur Maury va rencontrer les propriétaires des parcelles classées actuellement en AU au nord du village. S'ils acceptent cette proposition une révision du PLU pour les classer en 1 AU sera nécessaire.

SIART : début des travaux mi-novembre Place des Saules et Rue des Peupliers.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon, lève la séance à vingt deux heures vingt cinq minutes.